

## **Demande de versement anticipé ou de mise en gage dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement**

### **Données de la personne assurée**

.....  
Nom | Prénom.....  
Nom employeur.....  
Rue | Numéro.....  
NPA | Lieu.....  
Date de naissance.....  
Numéro AVS.....  
E-mail.....  
N° téléphoneEtat civil :     célibataire     marié     partenariat enregistré     divorcé     veuf

### **1) Informations sur utilisation des fonds**

- Versement anticipé                       Mise en gage

Uniquement pour le logement principal, pas de financement de résidences de vacances ou secondaires

- Acquisition d'un logement principal  
 Construction d'un logement principal  
 Acquisition de parts de participation d'une coopérative d'habitation  
 Rénovation / travaux de transformation / extension du logement principal  
 Amortissement d'une hypothèque  
 Mise en gage des prestations conformément au contrat de gage

#### **Indications en cas de versement anticipé**

Quel montant souhaitez-vous retirer ?

(montant minimum CHF 20'000, exception: parts d'une coopérative sans montant minimum)

Le montant de CHF ..... ou  montant maximum disponible à la date du versement

Date du versement souhaitée .....

### **2) Objet**

- Maison individuelle     Maison à logements multiples     Appartement

.....  
Rue | Numéro.....  
NPA | Lieu.....  
A partir de / depuis quand habitez-vous cet objet ?

## **Demande de versement anticipé ou de mise en gage dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement**

### **3) Office du registre foncier compétent**

Pour les logements en Suisse, la caisse de pension devra requérir la mention d'une restriction du droit d'aliéner du registre foncier. Les frais de cette mention sont facturés à la personne assurée par l'Office du registre foncier. En signant ce formulaire, la personne assurée se déclare d'accord avec la mention et paiera les frais directement à l'Office du registre foncier.

.....  
Nom Office du registre foncier

.....  
NPA | Lieu

.....  
Informations plus détaillées (p.ex. feuille de registre, cadastre, terrain)

### **4) Coordonnées bancaires pour le versement**

Coordonnées bancaires du vendeur, de l'établissement financier ou du promoteur immobilier.  
Pas de versement direct à la personne assurée.

Compte au nom de .....

IBAN .....

Banque .....

Adresse de la banque .....

### **5) Divers**

5.1 Avez-vous déjà effectué un retrait anticipé ?

- oui, montant: ..... date .....
- non

5.2 Existe-t-il une mise en gage des prestations de prévoyance ?

- oui, depuis la date ..... banque.....
- non

5.3 Avez-vous effectué un rachat dans la caisse de pension au cours des trois dernières années ?

- oui, montant: ..... date .....
- non

5.4 L'objet est-il utilisé comme logement principal à votre lieu de domicile ou de séjour habituel?

- oui
- non

## **Demande de versement anticipé ou de mise en gage dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement**

### **Documents nécessaires, à joindre**

- Confirmation de la banque que le compte de paiement ne sera utilisé que pour l'acquisition, la construction ou la rénovation d'un logement ou pour l'amortissement de l'hypothèque. En cas d'acquisition d'un logement à l'étranger, cela doit être fait par un notaire.
- Preuve de l'état civil : Pour les personnes qui ne sont pas mariées, une attestation de domicile récente ou un autre document officiel indiquant l'état civil doit être joint.
- En cas d'achat : Contrat d'achat authentifié ou projet de contrat définitif
- En cas de construction d'un logement en propriété : contrat d'entreprise, permis de construire
- En cas de participation à une coopérative : règlement de la coopérative, contrat de location. Après le versement : l'original des parts de participation doit être déposé auprès de la caisse de pension.
- En cas de rénovation : confirmation de commande signée de l'entreprise mandatée, copie de l'extrait du registre foncier - datant de moins d'un mois.
- En cas d'amortissement d'hypothèques : extrait de compte hypothécaire actuel
- En cas de mise en gage : copie du contrat de gage, copie de l'extrait du registre foncier - datant de moins d'un mois

### **Pour information**

- Registre foncier : la caisse de pension communique à l'office du registre foncier sous forme de mention la restriction du droit d'aliéner résultant du versement anticipé. Les frais qui en résultent sont à la charge de la personne assurée.
- Impôts : La caisse de pension annonce le versement anticipé à l'Administration fédérale des contributions. Les impôts dus sont à la charge de la personne assurée.
- Remboursement : le montant perçu doit être remboursé à la caisse de pension par la personne assurée ou par ses héritiers si le logement en propriété est vendu ou si aucune prestation de prévoyance n'est due au décès de la personne assurée.
- Accord en cas de mariage/partenariat enregistré : si vous êtes marié(e) ou lié(e) par un partenariat enregistré, l'accord et la signature légalisée de l'époux-se ou du/de la partenaire enregistré sont nécessaires pour le versement anticipé.

## **Demande de versement anticipé ou de mise en gage dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement**

**Par sa signature, la personne assurée confirme :**

- d'avoir un contrat de travail non résilié
- d'utiliser personnellement le logement en propriété à son domicile (art. 4 OEPL)
- d'avoir la pleine capacité de travail
- d'avoir pris connaissance du fait que le versement anticipé entraînera une réduction des prestations présumées à la retraite.

.....  
Lieu | Date

.....  
Nom | Prénom

.....  
Signature de la personne assurée

.....  
Lieu | Date

.....  
Nom | Prénom

.....  
Signature\*  
époux-se / partenaire enregistré

\*Légalisation officielle (uniquement nécessaire pour la signature de l'époux / partenaire enregistré) :

**Notification d'une restriction du droit d'aliéner dans le registre foncier (art. 30e LPP)**

- Nécessaire uniquement pour les immobiliers situés en Suisse
- Ce formulaire est remis au bureau du registre foncier une fois le paiement effectué

**Données de la personne assurée**.....  
Nom | Prénom.....  
Etat civil.....  
Rue | Numéro.....  
NPA | Lieu.....  
Date de naissance.....  
Numéro AVS**Informations époux-se / partenaire enregistré (en cas de propriété commune)**.....  
Nom | Prénom.....  
Etat civil.....  
Date de naissance.....  
Numéro AVS**Spécifications pour le bureau du registre foncier compétent**.....  
Registre foncier compétent.....  
Commune

Le (co-)propriétaire soussigné ainsi que l'institution de prévoyance soussignée demandent à l'office du registre foncier la mention d'une restriction du droit d'aliéner pour l'objet mentionné ci-dessous conformément à l'art. 30e al. 1 et 2 LPP.

Le (co-)propriétaire confirme qu'il réglera lui-même les frais de mention et d'annulation de la restriction du droit d'aliéner. La facture doit donc être adressée directement au (co-)propriétaire.

**Objet:**.....  
N° du registre foncier.....  
N° de la parcelle.....  
Rue | Numéro.....  
NPA | Lieu**Propriétaire du logement**

- Je suis seul(e) propriétaire     Je suis propriétaire commun (autorisé uniquement avec époux-se/partenaire enregistré)     Je suis co-propriétaire d'une quote-part de ..... %

**Signatures**.....  
Lieu | Date.....  
Signature du propriétaire (personne assurée).....  
Lieu | Date.....  
Signature époux-se/partenaire enregistré.....  
Lieu | Date.....  
Signature Schweizer KMU Pensionskasse